

Pierre-Christophe BAGUET

*Hauts-de-Seine (9^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 10 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

NOMINATION

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 28 juin 2007]

Membre de la commission du dividende numérique [J.O. du 10 novembre 2007]

DÉPÔT

Proposition de loi n° 311 relative à la sécurité des piscines publiques et ouvertes au public [24 octobre 2007]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

n° 148, posée le 29 janvier 2008. Police. Commissariats (J.O. Questions p. 629). Appelée le 29 janvier 2008. Effectifs de personnel, moyens, Boulogne-Billancourt (p. 571)

DÉBATS

Projet de loi n° 4 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [11 juillet 2007] (p. 1724, 1737, 1770) ; [12 juillet 2007] (p. 1803, 1836, 1877) ; [13 juillet 2007] (p. 1907, 1941) ; [16 juillet 2007] (p. 2048)

Article 1er (exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires)

Ses amendements n°s 206, 204 et 205 (p. 1754, 1756, 1758)

Article 6 (réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune en faveur des investissements dans les petites et moyennes entreprises et des dons au profit d'organismes d'intérêt général)

Ses amendements n°s 211 et 212 (p. 1958 et s.)

Projet de loi de finances n° 189 pour 2008

PREMIÈRE LECTURE

DEUXIÈME PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

MÉDIAS

Annexes au compte rendu intégral [16 novembre 2007] (p. 25) :

- *Réunion de la commission des finances du 24 octobre 2007*

Son intervention (p. 36)

Thèmes :

Audiovisuel et communication (p. 36)

Audiovisuel et communication : France télévision (p. 36)

Impôts et taxes : redevance audiovisuelle (p. 36)

Presse et livres : presse (p. 36)

Projet de loi n° 351 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [21 novembre 2007] (p. 4472) ; [22 novembre 2007] (p. 4514) ; [26 novembre 2007] (p. 4617, 4637) ; [27 novembre 2007] (p. 4704, 4736)

Après l'article 7

Son amendement n° 237 (obligation pour les opérateurs de téléphonie mobile de proposer une offre commerciale familiale) (p. 4758) : adopté (p. 4759)